

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **LUNDI 5 MARS 2018**
sur convocation adressée aux Conseillers le 27 février 2018

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an **deux mille dix-huit**, le **cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

La Présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. DUEZ, Mme ABKARI, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLEET, Mme PALAT, M. FRANCHI, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. BERNASCONI, M. PINSARD, Mme DUBUS, Mme LACONTAL, M. BATISTA, Mme COUDER, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. MALEVERGNE, Mme FEDON-TRESTOURNEL, Mme CAZENAVE, Mme LEBRETON, M. BOUCHINDHOMME, Mme HERMANN, M. METIVIER, M. LOTTEAU, Mme HARDY, M. GREBERT, Mme SIRALANE, M. POEZEVARA, M. HAUTBOURG

Ont donné mandat – Mme GIRARD à M. BALLEET, Mme HEURTEUX à M. CAVAYE, Mme MADRID à M. PINSARD, M. MARCHIONI à Mme LACONTAL, Mme TROPENAT à M. BATISTA, Mme ANDRÉ à Mme FEDON-TRESTOURNEL, Mme JEANNE à M. POEZEVARA

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et notamment son article 11,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu les instructions budgétaires et comptables et budgétaire M14,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-annexé,

Considérant l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2018 dans un délai de deux mois qui précède l'examen de celui-ci,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

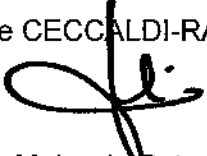
DELIBERE :

Article unique : Adopte le Rapport d'Orientations Budgétaires et atteste de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires relatif aux budgets principal et annexe de l'exercice 2018.

Délibération adoptée par :

37 **Voix pour**
6 **Voix contre**
0 **Abstention(s)**
0 **NPPV**



Isabelle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux
Vice-Président du Territoire
Paris Ouest La Défense

Affiché le : **13 MARS 2018**

Transmis en préfecture le : **13 MARS 2018**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20180305-2018-009-DE
Date de télétransmission : 13/03/2018
Date de réception préfecture : 13/03/2018

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Chaque année, dans un maximum de deux mois avant le vote du budget, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de la ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation de ce document selon les modalités suivantes (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

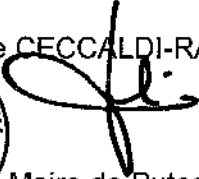

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport susmentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

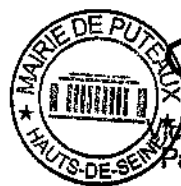
Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires et d'attester de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires relatif aux budgets principal et annexe de l'exercice 2018.

***Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 5 MARS 2018.***


Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux
Vice-Président du Territoire
Paris Ouest La Défense

Vu pour être renvoyé à la
délibération du conseil Municipal
en date du **05 MARS 2018**

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Maire de Puteaux
1^{er} Vice-Président du territoire
Paris Ouest La Défense



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2018**

Conseil municipal 5 mars 2018

puteaux.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20180305-2018-009-DE
Date de télétransmission : 13/03/2018
Date de réception préfecture : 13/03/2018

PRÉAMBULE – un rapport budgétaire au contenu strictement encadré	3
PARTIE I : Le contexte financier	5
Un budget sous contraintes externes	5
• Des prélèvements financiers en augmentation	5
• Des contraintes de l'État sur la dépense locale qui fragilise les services publics	6
• Des incertitudes institutionnelles	8
Une exécution budgétaire 2017 marquée par une amélioration de la capacité d'autofinancement	10
• Des indicateurs financiers qui montrent la forte capacité de la Ville à continuer à agir	10
• La structure et l'évolution des dépenses du personnel	13
PARTIE II : Malgré un contexte contraint, des projets ambitieux pour la Ville	17
Écoquartier des Bergères	17
Quartier Voltaire	18
Les projets	19
La sécurité et la solidarité, moteurs de notre action	19
• Sécurité et prévention	19
• Des actions sociales fortement soutenues par la Ville	21
• Un centre médico-social toujours performant	22
L'enfance, la jeunesse et l'enseignement	23
• Des structures d'accueil de la Petite Enfance répondant aux besoins des familles	23
• La réussite scolaire au cœur de l'action municipale	24
• Ouvrir la jeunesse sur de nouveaux horizons	25
Une politique culturelle et sportive dynamique	26
• Donner les clés de la culture à tous	26
• Des équipements sportifs renouvelés	27
L'aménagement de l'espace, les déplacements et le cadre de vie	28
• La passerelle de l'île : un projet d'envergure pour la Ville en partenariat avec le Département et la Métropole du Grand Paris	28
• Voirie et déplacements	29
• Espaces verts	30

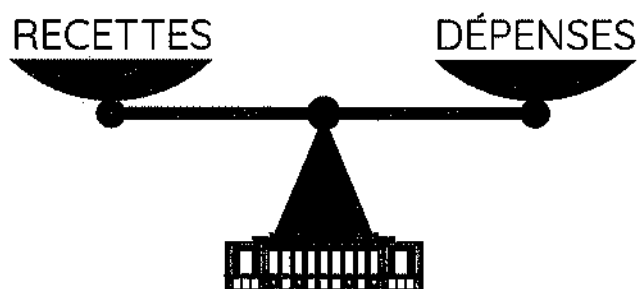
Préambule – un rapport budgétaire au contenu strictement encadré

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape importante dans la construction du budget communal.

Sa tenue est obligatoire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Son contenu a été précisé et enrichi :

- d'abord par la loi NOTRE – 2015 – qui ancre le budget dans ses perspectives pluriannuelles et prévoit la présentation des engagements les plus structurants pour une collectivité, et la structure de ses dépenses de personnel ;
- puis par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 – qui impose la présentation de ratios de structures du budget, en particulier ceux relatifs à l'autofinancement et du besoin de financement.

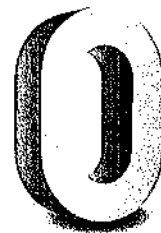


Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans la continuité des précédents exercices, à savoir des **taux de fiscalité inchangés et zéro endettement**.

Malgré des contraintes de plus en plus fortes imposées par l'État, la ligne de conduite reste identique: le développement de services publics de qualité, et la poursuite d'investissements massifs pour améliorer le cadre de vie des Putéoliens.



d'augmentation d'impôt



emprunt

Un budget sous contraintes externes

Malgré un contexte économique de relative reprise, le tableau économique de la France présente des faiblesses structurelles que sont le taux de chômage et la dette publique. Le Gouvernement, au travers des lois de programmation et de finance, dessine une trajectoire de redressement des comptes publics à laquelle les collectivités prennent une part prépondérante.

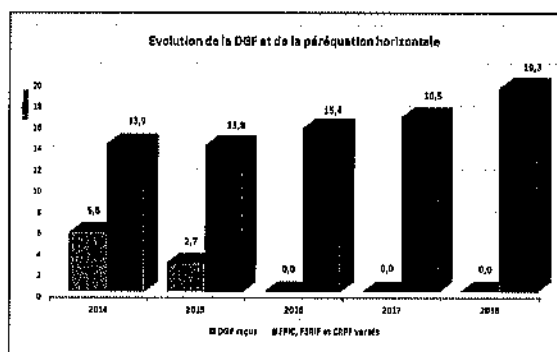
• Des prélèvements financiers en augmentation

Les conséquences pour Puteaux sont les suivantes :

- plus aucune DGF n'est perçue par Puteaux. *A contrario*, la Ville doit désormais s'acquitter d'une contribution au redressement des finances publiques, qui devrait s'élever en 2018 à 1,7 M€ ;

- le **FSRIF** - *Fonds de Solidarité de la Région Île de France* - est majoré tant dans l'enveloppe à prélever que dans son calcul de prélèvement, ce qui porterait la ponction à 16,4 M€ soit +3 M€ par rapport à 2017.

- le **FPIC** - *Fonds de Péréquation Inter Communal* - voit lui aussi ses modalités de répartition évoluer avec une conséquence de 1,2 M€ pour Puteaux mais aussi pour le territoire POLD, la somme à répartir sera fonction du pacte financier et fiscal du territoire.



78,9 M€ de péréquation versés par la Ville depuis 2014

• Des contraintes de l'état sur la dépense locale qui fragilise les services publics

- La suppression de la taxe d'habitation

Un foyer sur deux ne payera pas de taxe d'habitation en 2020 dans le département. Cette mesure entraînera dès 2018 une diminution des recettes communales de près de 4,2 M€, théoriquement compensées à l'euro près par l'État.

Si comme dans le passé, toute fiscalité dégrèvée est compensée, ce serait oublier les écrêtements qui viendront inmanquablement frapper cette recette communale.

Cette suppression s'annonce comme le prélude d'une réforme de plus grande ampleur de la fiscalité locale retirant encore un peu plus de marges aux communes.

Enfin, il y a lieu de souligner que cette compensation versée par l'État sera financée par une hausse des prélèvements frappant l'ensemble des contribuables, en particulier via la CSG.



La suppression de la taxe d'habitation en 2018 préfigure une nouvelle hausse des prélèvements obligatoires pour tous les Français.

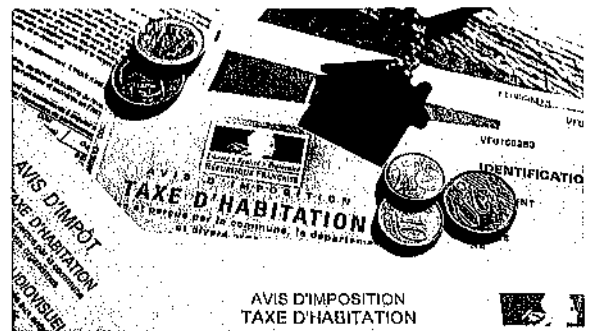
- La contractualisation des dépenses locales

Enfin, un mécanisme de contractualisation est imposé aux collectivités dont le budget excède les 60 M€ pour encadrer l'augmentation de leurs dépenses. Puteaux est directement concernée par cette mesure.

Un taux cible d'évolution des dépenses est fixée à 1,2 % mais peut être susceptible d'aménagements lors de la signature du contrat avec le Préfet.

Ce taux est à peine égal à l'inflation prévisionnelle ou encore à l'évolution mécanique des dépenses de personnel en raison du glissement vieillesse-technicité.

Sans impact budgétaire en 2018, la reprise financière applicable à partir de 2019 pourrait être de 3 à 6 M€.



À terme les recettes de la Ville pourraient être ponctionnées jusqu'à 6 M€ par un État défaillant...

• Des incertitudes institutionnelles

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



- **L'avenir confus des institutions du Grand Paris**

Dans l'attente du devenir des départements et du périmètre de la région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris vient complexifier les rapports du citoyen avec les administrations locales et crée une situation institutionnelle instable.

Deux flux financiers importants avec ces institutions affectent le budget de la Ville :

- elle perçoit de la Métropole Grand Paris, une attribution de compensation qui est l'héritage fixé sur les montants de 2015 de la fiscalité économique des entreprises (CFE et CVAE) et de la dotation d'intercommunalité, autrefois reversées par la CASD.
- elle verse au territoire POLD entre 43 et 45 M€ au titre du fonds de compensation des charges territoriales transférées.

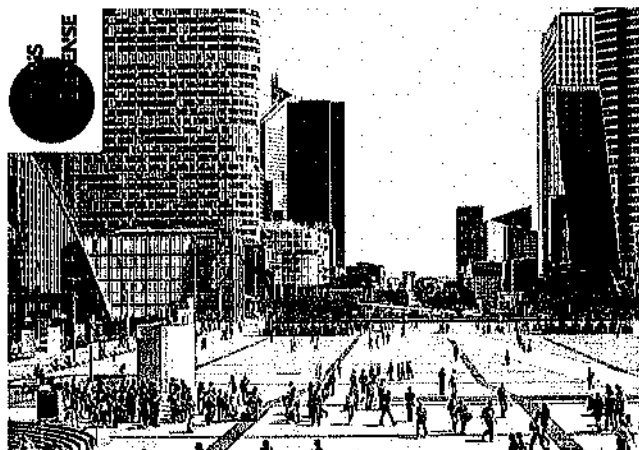
Quel que soit le schéma qui pourrait être retenu en Conférence nationale des territoires, la poursuite des transferts de compétences entre la Ville, le Territoire et la Métropole aura pour conséquence évidente de modifier ces flux.

Le transfert de la compétence aménagement au 1er janvier 2018 imposera par exemple la conclusion d'un contrat faisant le point des charges et des recettes revenant désormais au Territoire.

- La fusion DEFACTO - EPADESA

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2018 également, les compétences de l'Epa-desa et Defacto ont été rassemblées au sein d'un même établissement public local, baptisé Paris La Défense. Des projets d'envergure seront menés par cet établissement : deux gares pour Eole, reconfiguration du boulevard de la Défense, requalification de la place de la Défense.

Bien qu'aucun montant n'ait été communiqué à la Ville à ce jour, il y a lieu de penser que la contribution de Puteaux en 2018 serait au moins égale à celle versée à DEFACTO en 2017, soit 5,2 M€.



**Près de 18,1 M€ ont été versés par la Ville
au profit de La Défense, depuis 2014.**

Une exécution budgétaire 2017 marquée par une amélioration de la capacité d'autofinancement

Les chiffres présentés ci-après sont provisoires, dans l'attente du vote du Compte de gestion produit par le Comptable public.

• Des Indicateurs financiers qui montrent la forte capacité de la Ville à continuer à agir

- **L'épargne de gestion ou l'effort structurel de la Ville dans sa gestion**

L'épargne de gestion est calculée par différence entre :

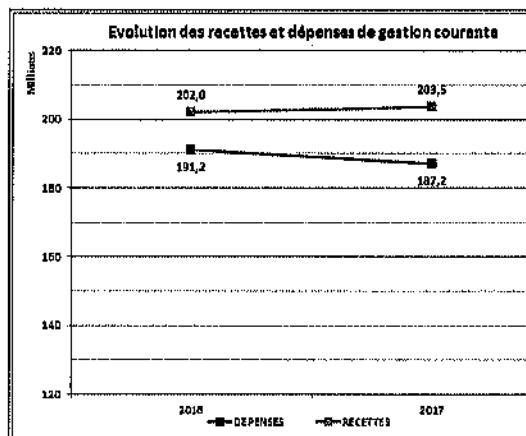
- les recettes de gestion courante qui comprennent la fiscalité, les recettes tarifaires, les cofinancements de la CAF et du Département ;
- et les dépenses de gestion courante constituées des charges de personnel, des achats de fournitures, des fluides et de prestations...

Il est constaté par rapport à 2016

- une hausse des recettes courantes de fonctionnement de + 1,5 M€
- une baisse des dépenses courantes de fonctionnement de - 4 M€

Soit une amélioration de l'épargne de gestion de + 5,5 M€

L'épargne de gestion augmente pour atteindre 16,3 M€ contre 10,8 M€ en 2016. Plus que d'une augmentation des recettes, cette amélioration provient d'une baisse des dépenses courantes.



Entre 2016 et 2017 la Ville augmente son épargne de gestion grâce aux efforts accomplis de 5,5 M€.

- La capacité d'autofinancement, un socle pour entretenir le patrimoine communal

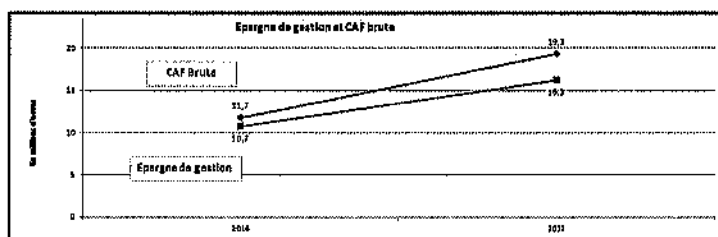
La capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

Appelée aussi «épargne brute», la CAF brute est calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors les produits de cession d'immobilisation qui constituent des recettes exceptionnelles) et les dépenses réelles de fonctionnement.

La CAF brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement du capital de la dette, dépenses d'équipement, ...) et constitue le socle de la richesse financière de la commune.

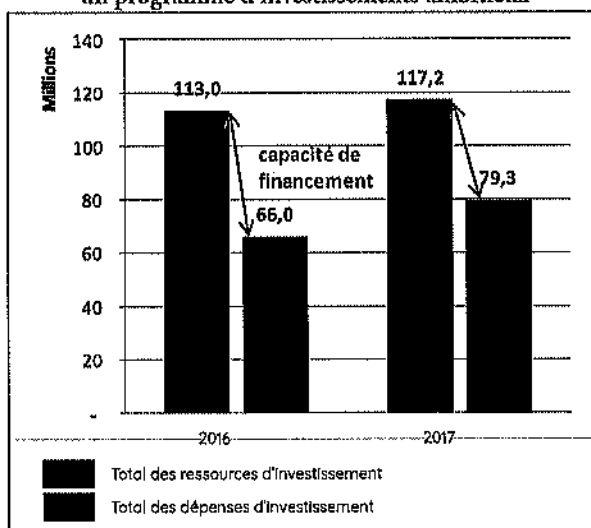
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

Appelée aussi «épargne nette», la CAF nette est égale à la CAF brute ôtée du remboursement du capital de la dette qui est une dépense d'investissement.



**Puteaux n'ayant pas contracté d'emprunt,
sa CAF nette est égale à sa CAF brute.**

La capacité de financement permet d'effectuer un programme d'investissements ambitieux



Le besoin ou la capacité de financement

Cet indicateur mesure la capacité de la commune à financer ses dépenses d'équipement. Il se calcule par différence entre les ressources et les dépenses d'investissement, hors financements apportés par la section de fonctionnement.

La CAF s'ajoute aux recettes d'investissement (dotations, subventions, plus-values de cession) pour financer les dépenses d'équipement.

Sans faire appel à l'emprunt ou aux ressources dégagées en fonctionnement (CAF nette), la section d'investissement dégage une capacité d'investissement suffisante et nécessaire pour réaliser les équipements communaux.

Le niveau d'investissement de la Ville est de 1558 € par habitant, soit 6 fois plus que la moyenne nationale

• La structure et l'évolution des dépenses du personnel

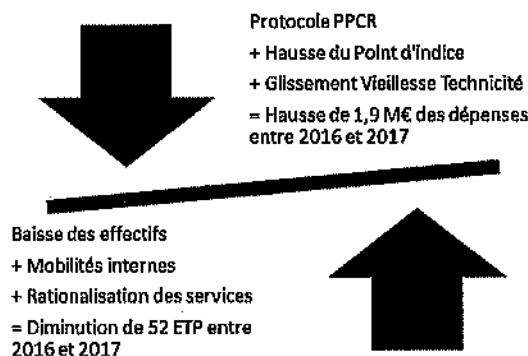
- Une masse salariale contenue malgré une hausse mécanique

Après avoir baissé de 0,6% entre 2015 et 2016, les dépenses de personnel ont connu une légère augmentation de 2,8% entre 2016 et 2017, conséquence de facteurs exogènes dont la collectivité a subi les effets inflationnistes sur sa masse salariale, à périmètre constant.

En effet, la réforme statutaire mise en oeuvre en 2017 dans l'ensemble de la fonction publique suite au protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) a généré une augmentation sensible des dépenses de personnel.

Par ailleurs, la revalorisation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} février 2017, qui a fait suite à une revalorisation identique au 1^{er} juillet 2016, a entraîné une revalorisation automatique de l'ensemble des rémunérations versées par la collectivité.

Enfin, les crédits consacrés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), liés aux avancements des grades et d'échelons, ont également été impactés à la hausse par les nouvelles règles d'évolution des carrières issues du PPCR.



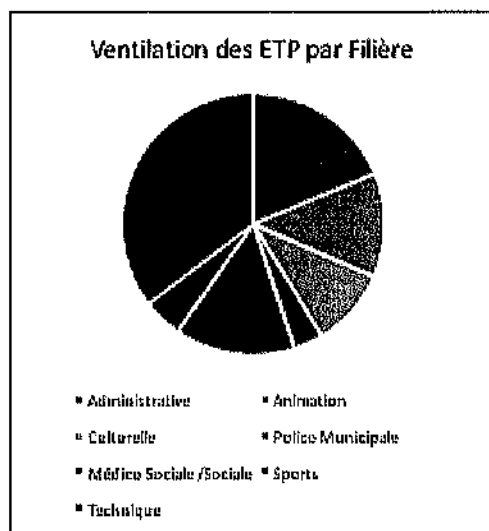
Ces mesures nationales sont venues temporairement anéantir les efforts de rationalisation entrepris dans les années 2015 et 2016 qui ont abouti à une diminution de la masse salariale en 2016 (-0,6% en 2016 par rapport à 2015).

L'année à venir sera différente dans la mesure où ont été annoncés :

- le gel du point d'indice pour 2018
- le report des mesures statutaires qui étaient prévues pour 2018 au titre de l'application du PPCR
- la compensation intégrale de la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018
- la mise en page d'un jour de carence.

Néanmoins, la masse salariale sera impactée par l'augmentation des charges patronales (cotisations retraite, notamment) et par les effets du GVT (avancements d'échelon, de grade, promotions internes) qui sont accentués par les perspectives d'évolution de carrière plus favorables créées par le PPCR.

Aussi, à périmètre constant en termes d'effectifs, il est prévu une augmentation contenue de la masse salariale à hauteur de 1,2% pour atteindre 70,3 M€, soit +0,8 M€.



- Des efforts sensibles de rationalisation effectués par la collectivité

Le nombre d'ETP est passé de 1.547,41 au 31 décembre 2016 à 1.495,39 au 31 décembre 2017.

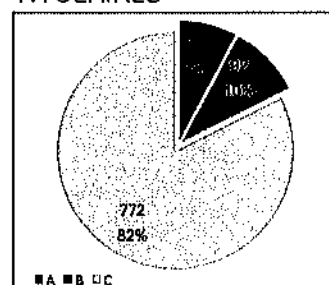
Cette diminution de 52,02 ETP sur cette période exprime, déduction faite des emplois temporairement vacants, les efforts de rationalisation effectués par la collectivité.

La collectivité poursuit sa politique d'optimisation et de valorisation de ses ressources internes.

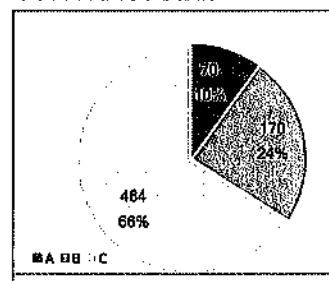
Les mobilités internes sont privilégiées aux recrutements externes (en 2017, ce sont 61 mobilités internes qui ont été réalisées ; 213 mobilités sont intervenues au cours des 3 dernières années).

- Emplois pourvus sur postes permanents : 1641
- Equivalents temps plein (ETP) : 1495,39

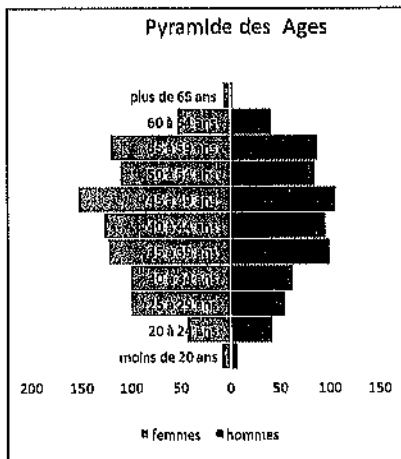
TITULAIRES



CONTRACTUELS



Les effectifs communaux ont diminué de 56 agents depuis 2015



En outre, dans le cadre de son plan pluriannuel de titularisation, les entretiens de sélections professionnels effectués au titre de l'année 2017 ont permis à 14 agents contractuels de pouvoir être titularisés dans la fonction publique.

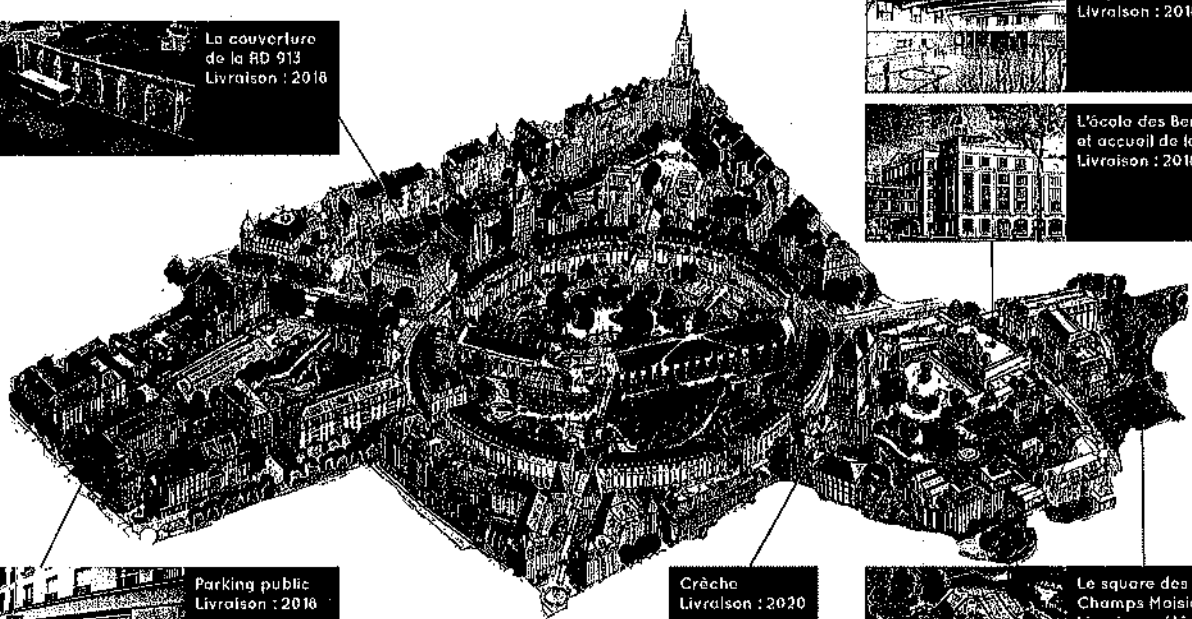
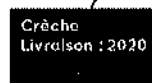
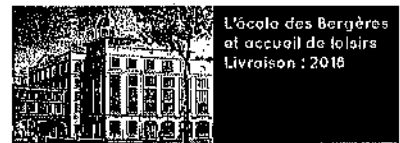
Il est rappelé que le temps de travail effectif pour un agent à plein temps à la Ville de Puteaux est de 37h30 par semaine avec attribution de 10 jours de récupération du temps de travail (RTT).

Une gestion informatisée des temps de travail a été initiée début 2016 et fait l'objet d'un déploiement progressif. Actuellement, ce sont 32 services et 445 agents qui ont intégré ce processus de dématérialisation.

PARTIE II

Malgré un contexte contraint, des projets ambitieux pour la Ville

• ÉcoQuartier des Bergères



• Quartier Voltaire



- Construction d'un groupe scolaire de 9 classes maternelles et élémentaires, avec un espace de restauration *livraison 2019.*
- Ouverture d'une crèche publique de 50 berceaux environ.
- Création d'un accueil de loisirs
- Aménagement de la Place des Commerces.
- Création de 3 voies nouvelles en zones 20 et 30 km/h pour une circulation apaisée.



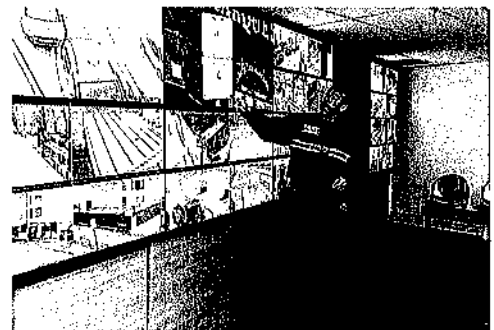
• Les projets

La sécurité et la solidarité, moteurs de notre action

• Sécurité et prévention

Après la mise en place de la salle de cellule de crise dans le cadre du plan communal de sauvegarde et d'achèvement des études du nouveau centre de supervision urbain en 2017, seront lancés en 2018 :

- lancement des travaux du nouveau Centre de Supervision Urbain.
- l'extension de la vidéo protection avec la mise en place de 40 caméras supplémentaires ce qui portera leur nombre à 301 caméras dont 80 dans les parkings publics.
- la mise en place de 90 barrières anti-intrusion et anti véhicule-bélier pour sécuriser les manifestations et événements de la Ville.
- la poursuite du déploiement et de l'acquisition de 50 terminaux de saisie de PVE.
- la mise en place du logiciel du Forfait Post Stationnement (FPS) dans le cadre de la réforme du stationnement au 1^{er} janvier 2018.

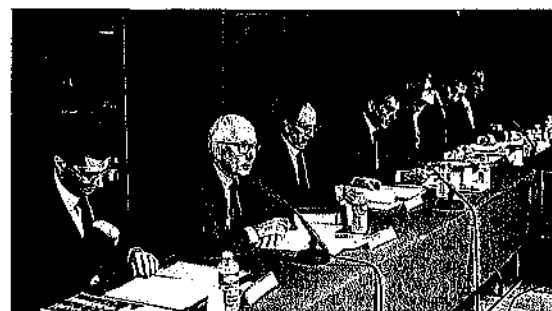


Centre de supervision urbain

La Ville consacre 8,9 M€ afin d'assurer la sécurité des Putéoliens

La Ville poursuivra comme en 2017, la formation des professionnels contre le harcèlement scolaire, la lutte contre l'insécurité routière et les actions de prévention dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

- Mise en place de nouvelles permanences juridiques d'accès au droit.
- Déclinaison d'un programme de permanences et d'actions sur la parentalité et ciblant les familles.
- Poursuite des projets de prévention dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : organisation de stage de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire, festival du film judiciaire, reconstitution de procès, création d'actions de sensibilisation aux risques pouvant être liés à une mauvaise utilisation d'Internet (cyber harcèlement, cyber addictions), lutte contre les stéréotypes sexistes, animation d'actions favorisant la citoyenneté et l'accès au droit (parcours d'une loi, visite des institutions, roue de la citoyenneté ...), mise en place de projets autour de la promotion de l'égalité Femme/Homme.



Réunion du CLSPD

• Des actions sociales fortement soutenues par la Ville

• Le CCAS poursuivra sa lutte contre l'isolement, et développera l'accompagnement social dans sa globalité par le biais notamment, de l'épicerie sociale, d'entretiens avec les travailleurs sociaux, l'acquisition d'un troisième véhicule Mobicar à destination des PMR, et le lancement d'un programme de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du Club 102.

• La ville s'associera dans sa démarche en 2018 avec un cofinancement de 4 M€ pour la réhabilitation complète de la maison de famille Richard Wallace.



Maison de famille de Richard Wallace

• Un centre médico-social toujours performant

Le centre médico-social a poursuivi en 2017 et reconduira en 2018 ses différentes campagnes de prévention contre le diabète, les troubles auditifs et différents types de cancers.

• Il est prévu en 2018 une modernisation des équipements avec notamment :

- une table pour des soins de kinésithérapie ;
- un microscope ;
- un fauteuil électrique pour des consultations ORL ;
- le réaménagement du secrétariat et de l'éclairage.



Déptstage bucco-dentaire



Table d'ophtalmologie



Nouveau matériel de kinésithérapie

La Ville engage 3,6 M€ par an pour la santé des Putéoliens

L'enfance, l'enseignement et la jeunesse

• Des structures d'accueil de la Petite Enfance répondant aux besoins des familles

- Acquisition des locaux pour l'aménagement d'une crèche dans l'Éco-Quartier des Bergères (60 berceaux) et au quartier Voltaire (50 berceaux)
- Mise aux normes de l'ascenseur, réfection de l'éclairage, nettoyage de la façade de la crèche Arche de Noé.
- Peinture de la façade, réfection du garde-corps, transformation de l'ancienne lingerie, plomberie et carrelage de la crèche des Jardins .
- Lancement du projet de restructuration de la crèche des Cèdres pour une augmentation de la capacité d'accueil (crèche de 76 berceaux).
- Lancement d'une démarche participative pour introduire des méthodes d'éconettoyage et engagement de la crèche des Arcades dans la démarche écolo-crèche.
- Poursuite de l'accompagnement de l'accueil au domicile des assistantes maternelles du secteur libéral : aide à l'installation, au renouvellement des outils de travail et accompagnement financier des familles ayant recours à ce mode de garde.
- Signature d'un second avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour la prise en charge de berceaux supplémentaires de la crèche du Château en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.



1 158 places en crèche pour un budget de 13,3 M€

• La réussite scolaire au coeur de l'action municipale



ÉCOLE VOLTAIRE



ÉCOLE DES BERGÈRES



ÉCOLE PARMENTIER

- Ouverture du groupe scolaire des Bergères avec 20 classes en septembre 2018.
- Lancement des travaux de construction de l'école Voltaire pour une livraison prévue en août 2019.
- Rénovation du mur d'enceinte de l'école Jacotot.
- Travaux d'extension de l'école Parmentier afin de créer des classes élémentaires.
- Travaux de réhabilitation complète de l'école Petitot prévus en juin 2018.
- Livraison des travaux de l'école Felix Pyat en septembre 2018.
- Changement des faux plafonds, des salles de cours, et remplacement des faïences et du carrelage du groupe scolaire Benoît Malon.
- Travaux de peinture dans le groupe scolaire Jean Jaurès, dans différentes salles, cages d'escalier et plafonds, pose d'un écran de cantonnement dans la cage d'escalier.
- Travaux de revêtement des sols, modification de la CTA, étanchéité au dessus du réfectoire du groupe scolaire Pyramide.
- Participation du Conseil Communal des Jeunes et du Conseil de la Jeunesse à des actions citoyennes et patriotiques.

4 193 enfants accueillis dans nos écoles pour un budget de 16,8 M€

• Ouvrir la jeunesse sur de nouveaux horizons

- Ouverture d'un nouvel accueil de loisirs à l'école des Bergères à la rentrée scolaire 2018-2019.
- Ouverture de l'extension de l'accueil de loisirs Ancien Couvent à la rentrée scolaire 2018-2019.
- Mise en place d'un pointage des présences avec tablettes numériques de l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires.
- Renforcement des initiations à l'anglais.
- Développement d'activités de loisirs numériques dans les accueils de loisirs : atelier d'initiation à la robotique et au codage.
- Création des ouvertures « après-midis loisirs » à l'espace Auguste Blanche pour les jeunes sur liste d'attente aux activités proposées.
- Développer de nouveaux ateliers d'accompagnement en semi-autonomie et innovants, autour de l'impression 3D.
- Bureau Information Jeunesse (BIJ) :
 - Développement du dispositif B3E : aide et support pour les 17/30 ans, porteurs d'un projet d'études, d'échanges ou de stage à l'étranger.
 - Reconduction de l'opération Argent de Poche (juillet août 2018).
- Lancement d'un programme de mise en accessibilité pour les personnes



Robot NAO

**1 600 enfants fréquentent les accueils de loisirs
pour un budget de 7,1 M€**

Une politique culturelle et sportive dynamique

• Donner les clés de la culture à tous



- Démarrage des travaux de l'ancien Conservatoire pour accueillir un nouvel espace d'expositions.
- Création du futur musée Paul Bert.
- Rénovation intérieure du Théâtre des Hauts-de-Seine (livraison prévue dernier trimestre 2018).
- Poursuite de la politique de soutien aux artistes avec l'accueil d'un second résident en arts plastiques au Moulin (second semestre 2018).
- Médiathèque :
 - Développement des services numériques : mise en place de booktubers (présentation vidéo par les bibliothécaires de leurs coups de coeur), refonte du site internet, inscriptions en ligne.
 - Aménagement de nouveaux espaces dédiés à la jeunesse dans la médiathèque Jules Verne.
 - Organisation du 15^e édition du Festival BD et anniversaire des 10 ans du Palais de la médiathèque.
 - Poursuite de la programmation culturelle et des partenariats à la ludothèque, notamment avec deux nouveaux ateliers : « Senteurs et parfums » et « décoration participative de Noël ».

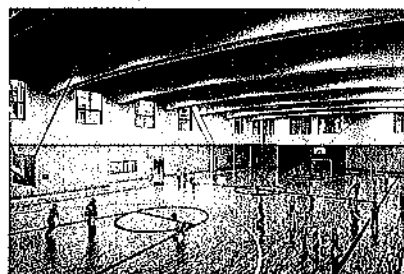
**Un effort soutenu : 15,1 M€
consacrés aux différentes actions culturelles**

• Des équipements sportifs renouvelés

- Ouverture du nouveau Gymnase de l'ÉcoQuartier des Bergères en septembre 2018.
- Débuts des travaux des tribunes foot et rugby sur l'Île de Puteaux.
- Fin des travaux de la couverture thermique du bassin extérieur de la piscine du Palais des Sports pour fin avril 2018.
- Achat et renouvellement d'appareils sportifs.
- Implantation d'aires de fitness de proximité dénommées « stations de fitness » en accès libre sur l'Île de Puteaux, accessible gratuitement, une application de coaching sportif permettra de travailler en toute autonomie.
- Rénovation de l'espace spa au Palais des Sports.
- Réfection de la piscine Jacotot.
- Mise en place de séances de cinéma à la piscine du Palais des Sports «ciné piscine» et aqua concert.



Tribunes

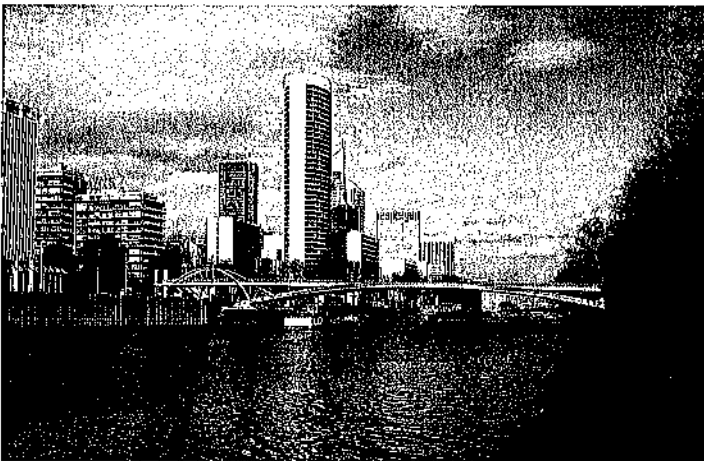


Gymnase de l'EcoQuartier

**36 associations sportives soutenues par la Ville,
12 000 Putéoliens fréquentant nos équipements sportifs**

L'aménagement de l'espace, les déplacements et le cadre de vie

• La passerelle de l'île : un projet d'envergure pour la Ville en partenariat avec le Département et la Métropole du Grand Paris



Passerelle d'accès de l'île de Puteaux

Les travaux de la passerelle sont bien engagés et permettront aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite de se rendre aisément et en toute sécurité sur l'île de Puteaux.

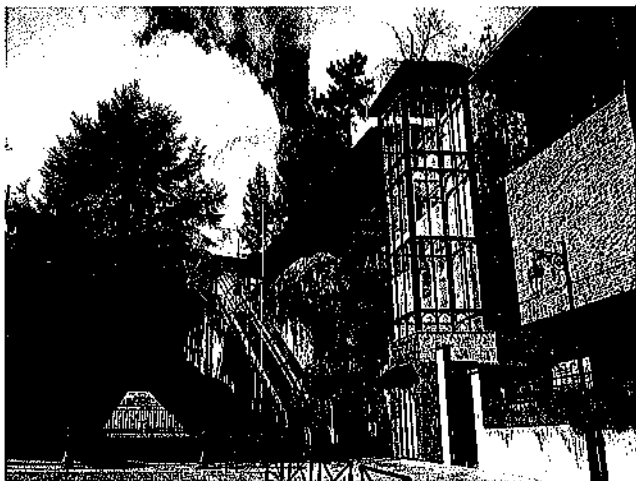
Cette passerelle sera équipée d'un ascenseur, ainsi que d'un large escalier à partir du quai de Dion Bouton. Côté île, une légère rampe permettra de raccorder la passerelle à la voie Georges Hassoux dans l'île.

DÉBUT : janvier 2018

FIN : juin 2019

Budget de la passerelle : 13,4 M€

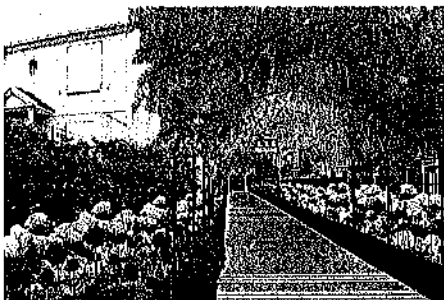
• Voirie et déplacements



Escalator boulevard Richard Wallace

- Installation d'un ascenseur, d'une passerelle et d'un escalator boulevard Richard Wallace (livraison prévue début 2019).
- Doublement de l'escalator rue Monge (livraison prévue en juin 2018).
- **Rénovation de rues en 2018 :**
 - Rue Rouget de Lisle (entre Bas Roger jusqu'au square Levy).
 - Rue Saulnier (entre Jean Jaurès - Appel du 18 juin).
 - Rue Voltaire (entre Wallace et Bourgeoise).
 - Rue du 8 mai 1945.
- Coordination des travaux de voirie de l'écoquartier des Bergères.
- Poursuite de l'installation des conteneurs enterrés dans l'ÉcoQuartier des Bergères.
- Passage en led de 50% de l'éclairage public.

• Espaces verts



Passage des Glycines



Jardin du Belvédère

- Démarrage des travaux de plusieurs opérations : Passage des Glycines, jardin du Belvédère.
- Aménagement paysager du parc Lully, de l'entrée de ville Bellini, de l'avenue Pompidou, d'un parc canin sur l'Île de Puteaux.
- Confortement végétal et fleurissement pérenne du cimetière nouveau.
- Accompagnement végétal des espaces publics rénovés.
- Restauration et renaturation de 50 mètres linéaires de berges naturelles de l'île de Puteaux.
- Restauration du parc de la crèche des Cèdres et aménagement d'un sentier d'interprétation sur l'Île de Puteaux.
- Poursuite des études de faisabilité de micro-forages pour l'alimentation en eau d'arrosage.